

D.2020.02.05.8.15

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 05 Février 2020

8 – GESTION DU PATRIMOINE

8.15 - Accord cadre M2019-0230 pour l'ergonomie et la réalisation pour l'évolution des canaux digitaux, première étape de la mobilité intégrée - Lot 2 : Développements front-end à destination des voyageurs – autorisation de signer l'accord cadre

L'an deux mille vingt, le cinq février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (Mme Traval-Michelet)	
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire			X
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc			X
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

La présente consultation couvre une partie des évolutions (spécifications d'ergonomie, fonctionnelles et techniques, développements, opérations de tests et de déploiements) nécessaires à l'évolution des systèmes à destination des voyageurs dans le cadre du projet Tisséo « CEIC – Consolider et Enrichir l'Interface Client ».

Les prestations sont réparties en 4 lots définis comme suit :

- Lot n°1 : Définition de l'ergonomie du site Tisséo.fr et de l'application mobile Tisséo (User experience/User interface)
- Lot n°2 : Développements "front-end" à destination des voyageurs
- Lot n°3 : Développements "back-end" des services voyageurs
- Lot n°4 : Recette technique, métier et terrain de développements

L'objectif de cette consultation est le développement et l'évolution des systèmes à destination des voyageurs, notamment au travers du site Tisseo.fr et l'application mobile « Tisséo ». Les prestations comprennent :

- La définition des interfaces utilisateur des deux canaux,
- La définition des parcours client,
- L'intégration au sein de l'application Tisséo des fonctions de vente de titres de transport déjà existantes dans deux applications distinctes (TicketEasy et PassEasy),
- Le développement et le déploiement des évolutions du site internet Tisséo.fr comprenant l'évolution de l'e-agence, la création d'un espace personnel et d'un espace de vente de titres en ligne,
- Le développement et la mise en œuvre d'un compte unique permettant l'accès aux différents services de Tisséo et partenaires,
- La recette des développements.

L'objectif du présent lot n°2 est le développement front-end à destination des voyageurs.

L'accord-cadre sera conclu pour une durée de 24 mois reconductible deux fois un an.

Les prestations font l'objet d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum passé en application des articles R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du Code de la commande publique.

Le montant maximum du lot 2 est de 600 000 €HT pour la période initiale (24 mois), et de 200 000 €HT pour la première période de reconduction et de 70 000 €HT pour la 2^{ème} période de reconduction, soit un montant maximum de 870 000 €HT.

La procédure utilisée est la procédure avec négociation en application de l'article L. 2124-3 et l'article R2124-4 du code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 3 septembre 2019 aux publications du JOUE, BOAMP et publié sur le site Tisseo.fr

La date limite de remise des candidatures a été fixée au 2 octobre 2019 à 12h00.

Sur les 11 candidatures reçues, 10 disposent des capacités financière, technique et professionnelle suffisantes pour répondre à la présente consultation et ont été retenues.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20200214-20200205-8-15D-
DE
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020

Le dossier de consultation des entreprises a été transmis aux 10 candidats retenus le 18 octobre 2019.

La date limite de remise des offres a été fixée au 25 novembre 2019, à 12 heures.

Les enveloppes ont été ouvertes le 25 novembre 2019.

7 entreprises ont remis une offre :

- DEVOTEAM
- Sopra Steria
- CLEVER AGE
- INFOTEL CONSEIL / LABSOFT
- AKKA INFORMATIQUE
- Sogeti
- Atos

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 28 Janvier 2020, attribué l'accord-cadre pour l'ergonomie et la réalisation pour l'évolution des canaux digitaux, première étape de la mobilité intégrée - Lot 2 développement front-end à destination des voyageurs à l'entreprise SOGETI pour un montant maximum de 870 000 €HT, le détail quantitatif estimatif remis s'élevant à 339 549,00 €HT.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit accord-cadre et d'autoriser les dépenses correspondantes.

.....

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord-cadre n° M2019-0230 avec l'entreprise SOGETI pour un montant maximum de 870 000 €HT, ainsi que les avenants à l'accord-cadre sans incidence financière.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.

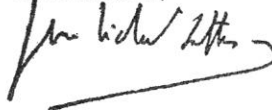
ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites aux budgets 2020 et suivants de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Michel Lattes', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Michel LATTES